



Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du 19 décembre 2023 à 9h30
Salle du Garage Communal –Escragnolles

Secrétaire de séance : Ludovic SANCHEZ

Membres en exercice : 63

Membres présents(es) ou représentés : 34

Dont Présents(es) : 7

Dont visio-conférence : 15

Dont Pouvoirs : 12

Absents-Excusés(es) : 29

Présents(es) (7) :

Eric MELE, Caroline CAPE, Claude CEPPI, Florence DALMASSO, Yves PASCAL, Ludovic SANCHEZ, Martine SEGHI.

Présents (es) en visio-conférence (15) :

Brigitte AGOSTI, Jean-Luc ARMANDI, Alain BARBAGLI, Joël BARRIERE, Bénédicte BEDEL, Serge BERENGER, Florence BONNARD, Georges BOTELLA, Vincent GIOBERGIA, Jean-Pierre LAUGIER, Geneviève PIERRAT, Hélène REGNIER, Alain SERVELLA, Gilbert TAULANE, Claudia WOLFF.

Pouvoirs (12) :

Joëlle BOLOT et Christian ZAETTA donnent pouvoir à Eric MELE,
Denis FISSORE et Myriam NOCERA donnent pouvoir à Caroline CAPE,
Jean-Marc DELIA (Région Sud) et Jean-Paul DAVID donnent pouvoir à Georges BOTELLA,
Arnaud PRIGENT donne pouvoir à Hélène REGNIER,
Stéphane MAILLARD et Julien DO SOUTO donnent pouvoir à Ludovic SANCHEZ,
Martine SILVANO donne pouvoir à Martine SEGHI,
Marc Malfatto (double compétence) donne 2 pouvoirs à Gilbert TAULANE.

Absents-Excusés(es) (29) :

Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Jean-Marc DELIA (commune de Saint-Vallier-de-Thiery), Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Renée-Paule GACHET, Sandrine GAIDON, Didier GASTAUD, Charles-Anges GINESY, Anne GIUJUZZA, Nicole HAMES, Philippe HEURA, Gérald LOMBARDO, Céline LEGAL-ROUGIER, Jean-Marc MACARIO, Serge MAUREL, Sandrine MOSCONI, Marie-Christine PEYROUTOU.

BAGNIS, Arnaud PRIGENT (CCAA), Bruno ROUGANNE, Anthony SALOMONE, Sonia SARTORI, Brigitte SION, Jérôme VIAUD, Christian ZEDET.

Autres invités :

Techniciens : Sylvie BENAÏM - Chargée de mission « Partenariats institutionnels- Direction de l'attractivité territoriale » -Département 06 (présente en visio), Cécile ALLEMAND – Département 06, Franck SELVINI - CAPG, René PERIER – Conseil de Développement, Dominique REISLER, Directrice du PNR, Elisabeth GALLIEN - Directrice Adjointe du PNR, Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

Le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Ludovic SANCHEZ est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

➔ **Débat d'Orientation Budgétaire 2024 [délibération] – Rapport d'Orientation Budgétaire**

➔ **Délibérations comptables :**

- . Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2024,
- . Révision de la Charte : reprise de provision au BP 2024,
- . Demande de dotation annuelle à l'Etat – subvention ingénierie 2024,

➔ **Délibérations liées aux ressources humaines :**

- . création de poste non permanent - contrat de projet – Ambassadeur-coordonnateur,
- . création de poste non permanent - contrat de projet – Ambassadeur,
- . création poste – accroissement temporaire d'activité – Assistant de gestion financière,
- . mise à jour du tableau des effectifs.

➔ **Délibérations liées aux projets :**

- . Dispositif « Garde régionale forestière 2024” - Demande de financement 2024 auprès de la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur,
- . Actualisation du plan de financement de l'opération Espace Valléen « 1.1.1 Soutien à la qualification et à la mise en réseau des acteurs écotouristiques”,

➔ **Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président**

➔ **Questions diverses**

Le Président donne la parole à la Directrice afin qu'elle présente le Débat d'Orientation Budgétaire et précise que le budget 2024 sera voté en comité syndical du 15 février prochain.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 [Rapport d'Orientation Budgétaire]

La Directrice rappelle les éléments généraux budgétaires et contextuels ainsi que les grands principes budgétaires du PNR :

- un PNR n'a pas de fiscalité propre, mais a pour objectif principal l'animation du territoire avec des actions d'ingénierie en régie ;
- la Charte du Parc est ambitieuse avec une multitude d'actions à réaliser sur le territoire par le PNR et par les acteurs (communes / EPCI) ;
- le Budget du PNR est constant, sans actualisation des cotisations ; ce qui équivaut à la perte en valeur budgétaire d'un quart équivalent temps plein par an ($\frac{1}{4}$ ETP / an) ;
- la conjoncture économique actuelle est à prendre en compte, avec notamment :
 - o l'inflation / l'augmentation des prix / le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
 - o le PNR n'est pas éligible à la clause filet (26 K€) ;
- une dépendance importante aux appels à projets Région/Etat/Europe qui nécessite :
 - o un temps agent d'élaboration des projets et des dossiers de demande ;
 - o des délais de versements longs de la part des organismes financeurs, ce qui oblige à des avances de trésorerie ;
- la Révision de la Charte : nouvelle action phare.

La Directrice déroule le détail des actions prévues en 2024, le budget prévisionnel ad'hoc ainsi que les postes associés à chaque action (voir diaporama dans document préparatoire).

Ludovic SANCHEZ intervient, au-delà des questions budgétaires, pour rappeler que les questions des élus et du territoire en général reviennent sans cesse ; quelles sont les actions qu'un parc peut réaliser, quels sont ces objectifs ?

Action : « Animation de la charte forestière - "Vivre avec le feu" »

La Directrice adjointe précise qu'il existe deux réglementations en vigueur concernant la gestion du feu, mais l'action « vivre avec le feu » a pour objectif de travailler avec les habitants sur le brûlage des déchets verts, les feux de camp et l'écobuage. Une newsletter est en cours de préparation.

Action : "Coopération filière laine"

La Directrice adjointe précise qu'une collecte pour faire du paillage est en cours et un voyage d'études aura lieu prochainement, il faut trouver une économie d'échelle, renouer avec une collecte et un tri systématique de la laine. Le lavage est compliqué, car il faut de grandes quantités d'eau.

Georges BOTELLA précise qu'un travail sur la filière laine est mené par la Commission Agriculture de la Région avec des financements possibles via le dispositif Leader. Il faut trouver des agriculteurs et des acteurs pour développer cette filière. Les PNR Alpilles et du Verdon travailler sur son développement également.

Le Président reprend la discussion autour du débat d'orientation budgétaire et explique que nous sommes en fin de Charte (10 ans/15) et que le choix a été fait de recruter des agents en contrats temporaires car le PNR des Préalpes

est un petit Parc budgétairement parlant. Cette décision génère de la précarité chez les agents, mais c'est une souplesse qui nous permet d'avoir du personnel investi, de qualité et qui a la « fibre Parc ». Notre pertinence c'est la qualité de nos agents, les missions sont évolutives, il faut donc s'adapter en permanence. Je tenais à ce que les agents soient « pointus » dans leur domaine. Dans les « grands parcs », qui ont un budget conséquent, il est plus facile d'avoir un volant d'agents permanents.

Florence BONNARD ajoute qu'elle est certaine que les agents du Parc sont de qualités mais qu'ils n'ont pas toujours la connaissance du territoire. Ils doivent apprendre ses spécificités. Le fait d'avoir des agents permanents permet d'avoir un regard plus juste aussi, elle aimerait voir des agents se fixer à certains endroits pour avoir un personnel qui a une vraie connaissance du territoire.

Le Président ajoute que quand on est à budget constant qui a pour conséquence la perte d'¼ d'ETP par an, cela pose de difficultés budgétaires avec des agents permanents.

Ludovic SANCHEZ précise que la nouvelle charte devrait nous permettre de poser tout cela.

Le Président ajoute qu'il y a peut-être trop d'actions et qu'il faut probablement recentrer les enjeux ; le bilan de la charte devrait dire tout cela.

La Directrice considère qu'il s'agit d'une question d'équilibre entre les projets et les moyens donnés.

Concernant les actions suivantes :

Mission tourisme

La Directrice adjointe rappelle que l'objectif de la Maralpine était de créer un chemin de randonnée à travers les PNR de PACA : du PNR des Préalpes au PNR du Mont Ventoux.

Mise en tourisme de la RICE :

Le Président rappelle la notion de tourisme de masse qui crée problème, comme par exemple, sur la commune d'Escagnolles.

Monsieur CHIRIS regrette qu'il n'y ait pas de moyens répressifs.

Monsieur SANCHEZ précise qu'il y a un projet à la CAPG de mettre en place des gardes champêtres intercommunaux.

La Directrice informe l'assemblée que le 13 avril prochain aura lieu l'évènement « Nettoyons le Sud » organisé par la Région Sud pour mobiliser et sensibiliser aux désordres liés aux déchets.

Ambassadeurs / Garde Régionale Forestière

Le Président rappelle que nous mettrons en place de notre côté comme chaque année, le dispositif régional de la Garde Régionale Forestière.

La Directrice Adjointe précise que le Comité de Pilotage « Ambassadeurs-GRF » se déroulera prochainement. Un retour sera fait sur la coordination entre les GRF, les Ambassadeurs et les forces de l'ordre sur la Siagne et l'Esteron.

La Directrice rappelle que cette année le dispositif ambassadeurs est composé de deux ambassadeurs pour la période hivernale auxquels s'ajoutent deux ambassadeurs pour l'été. Concernant l'organisation et l'accueil des équipes

d'agents de la Garde Régionale Forestière, un courrier d'appel à candidatures sera envoyé prochainement aux communes leur proposant d'être résidences administratives pour les GRF. Cependant, la logistique et l'organisation de ces équipes restent compliquées (logement, petits salaires).

Georges BOTELLA précise que chaque année ce dispositif régional est reconduit par la Région.

Renfort factotum :

Le Président rappelle la difficulté que représente l'organisation des moyens généraux et notamment la gestion du parc informatique dans une petite structure comme la nôtre, limité à la bonne volonté des uns et des autres pour faire fonctionner tout cela. Dans une commune, les services techniques occupent ces fonctions. Aussi, il est proposé le recrutement d'une personne dédiée à temps non complet (14h hebdomadaire).

La Directrice présente :

- les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement 2024 : en recettes et en dépenses (voir diaporama) ;
- les grandes masses prévisionnelles d'investissement 2024 :
 - o en recettes : Subventions et Amortissements ;
 - o en dépenses :
 - étude Maison du Parc
 - études des gorges du loup : améliorer la situation entre le Pont du Loup et Bramafan ;
 - études complémentaires diagnostic révision de la charte : étude des milieux / étude lisière.

Le résultat 2023 fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 457 000 €.

Le Président précise que le PNR a peu d'investissements, ce qui oblige à une gymnastique comptable très différente de celle d'une commune, l'excédent de fonctionnement devant être reventilé en fonctionnement au budget suivant. Cet excédent permet de payer les premiers mois de salaires de l'année suivante sans difficulté, notamment avant de percevoir les cotisations.

La Directrice précise que les finances du PNR sont tout à fait saines au vu des résultats analysés début son arrivée.

Concernant le projet de Maison du Parc, le Président précise que nous sommes en train de faire évoluer notre position et explique qu'il est envisagé d'une part une recherche de bureaux plus adaptés pour l'équipe et d'envisager par ailleurs avec des offices de tourisme un partenariat permettant d'afficher une identité Parc, car il n'est pas possible d'envisager une seule maison de Parc sur un territoire qui est composé de cinq « portes d'entrée ».

Florence BONNARD est d'accord avec ces propositions, mais il ne faut pas parler uniquement de tourisme.

Le Président précise qu'il faudra former les agents des offices de tourisme à l'identité PNR.

Ludovic SANCHEZ ajoute qu'il faudra affiner et travailler ce projet avec les EPCI.

Concernant le sujet des Gorges du Loup, Claude CEPPI questionne sur l'avancée de ce dossier.

Le Président répond que les sujets du canyoning et du stationnement ont bien avancé. Une réflexion est menée et un projet est en cours pour la Papeterie de Bar sur Loup.

Georges BOTELLA précise qu'il ne relève pas de problèmes particuliers concernant ce DOB. Concernant les Gorges du Loup, il faut s'inspirer de ce qui est fait sur le Grand site des Gorges du Verdon. Pour ce qui est de la Maison du Parc, il faut être identifié et visible, et il n'est pas opposé à plusieurs locaux vu la configuration du territoire.

La Directrice explique qu'elle a participé à une revue de gestion avec la Région afin de présenter les éléments financiers du budget. Cet échange a été concluant et de qualité. La Région suit de près nos projets.

Jean-Pierre LAUGIER aborde le problème des totems qui sont installés dans les communes. Il souhaite que les secrétaires de mairies soient formés afin de pouvoir répondre aux questions en lien avec le PNR.

Concernant l'évaluation de la Charte, René PERIER souhaite connaître les priorités en matière d'agriculture d'une part et le renouvellement du label « Rivières Sauvages » d'autre part. Ce label n'est pas assez mis en avant, alors qu'il fait partie intégrante de la révision de la Charte et qu'il a nécessité beaucoup de travail et de discussion.

Le Président précise que la gestion de cette rivière est compliquée, le COPIL a été annulé récemment mais le SMIAGE va faire d'autres propositions de dates et des rencontres prévues à l'échelle du bassin seront proposées avant le COPIL.

Florence BONNARD questionne à propos des 50 000 € de la filière laine (solde LEADER).

La Directrice Adjointe explique que les sommes budgétées n'ont pas été complètement dépensées car une partie de cette somme est dédiée aux expérimentations et un COPIL aura lieu prochainement. Tous les agriculteurs ont reçu une note détaillant les travaux réalisés et présentés les différents débouchés ; le projet prévoit un budget de 200000€ sur 3 ans (masse salariale incluse). L'intérêt pour l'éleveur est d'avoir un débouché permettant de valoriser cette laine. Pour l'instant, reste en suspens le problème des déchets de laine. Des travaux à ce sujet vont être menés avec le lycée agricole d'Antibes (paillage pour les maraîchers / tontes).

Le Débat d'Orientation Budgétaire est présenté au vote.

La délibération n°23-D- 050 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

2. Délibérations comptables :

Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2024

La Directrice explique que pour pouvoir fonctionner dès le 1er janvier 2024, il est proposé d'autoriser des ouvertures de crédits afin de pouvoir engager, liquider et mandater en dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits de l'année N-1, comme suit :



Chapitre	Crédits votés au Budget (BP+DM) 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20 - Immobilisations incorporelles	200 484,16 €	50 121,04 €
21 - immobilisations corporelles	63 100,00 €	15 775,00 €
TOTAL des crédits retenus	263 584,16 €	65 896,04 €

La délibération n°23-D- 051 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

Révision de la Charte : reprise de provision au BP 2024

La Directrice explique qu'il a été effectué une provision de 150 000 € constituée depuis 2018 (soit 30 000 € / an) afin d'équilibrer le budget de révision de la charte.

Il s'agit aujourd'hui de générer une écriture comptable de reprise de provision de 30 000 € pour 2024.

La délibération n°23-D- 052 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

Demande de dotation annuelle à l'Etat – subvention ingénierie 2024

La Directrice explique qu'il s'agit, comme chaque année, de solliciter auprès des services de l'ETAT, DREAL PACA, une dotation de fonctionnement pour 2024 d'un montant de 130 000 €.

La délibération n°23-D- 053 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

3. Délibérations liées aux ressources humaines :

Création de poste non permanent - contrat de projet – Ambassadeur-coordonnateur

La Directrice explique qu'il est nécessaire de créer un poste de contractuel sur un grade de Technicien Territorial - catégorie B, à temps complet, dès que possible et jusqu'au 31.03.2025 afin d'occuper la fonction de coordonnateur de l'équipe des ambassadeurs et de la Garde Régionale Forestière cette saison.

La délibération n°23-D- 054 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

Création de poste non permanent - contrat de projet – Ambassadeur

La Directrice explique qu'il est nécessaire également de créer un poste de contractuel sur un grade d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, dès que possible et jusqu'au 14.04.2025 pour faire suite à la démission de l'agent Ambassadeur-coordonnateur, afin de :

- ✓ maintenir un binôme Ambassadeur + Ambassadeur-coordonnateur sur la période estivale 2024 et hiver 2024/2025,
- ✓ permettre le glissement de l'agent actuellement en poste sur la mission Ambassadeur vers le poste Ambassadeur-coordonnateur (créé ci-dessus).

La délibération n°23-D- 059 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

- . **Création de poste – accroissement temporaire d'activité – Assistant de gestion financière**

La Directrice explique qu'il s'agit de créer un poste de contractuel pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif, à temps complet, pour occuper la fonction d'assistant de gestion financière, afin de pérenniser l'organisation du pôle administratif validé en comité syndical du 18.10.2023.

La délibération n°23-D- 055 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

- . **Mise à jour du tableau des effectifs**

Au vu des postes créés ci-avant, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs

Le Président ajoute qu'il faudra avoir très rapidement une discussion autour des postes et notamment en prévision de la nouvelle charte de Parc.

La délibération n°23-D- 056 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

4. Délibérations liées aux projets :

- . **Dispositif « Garde régionale forestière 2024” - Demande de financement 2024 auprès de la Région Sud-Provence Alpes Côte d’Azur**

La Directrice présente la demande de subvention qu'il est proposé de déposer auprès de la Région Sud ainsi que le plan de financement pour reconduire le dispositif de la Garde Régionale Forestière sur la période estivale 2024, pour une équipe de 8 agents (sur 2 mois) et 1 coordonnateur (3 mois).

La délibération n°23-D- 057 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

- . **Actualisation du plan de financement de l'opération Espace Valléen « 1.1.1 Soutien à la qualification et à la mise en réseau des acteurs écotouristiques”**

La Directrice propose de mettre à jour le plan de financement de cette opération, notamment pour prendre en compte la tranche 2 (mars à décembre 2024)

La délibération n°23-D- 058 est portée au vote est adoptée à l'unanimité

5. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

La Directrice présente le rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président :

- **Délibérations en lien avec les projets :**
 - Mise à jour des référentiels du domaine agricole pour la marque « Valeurs Parc naturel régional » : produits de l'élevage d'herbivores – miel et produits de la ruche – produits de la pisciculture
 - Renouvellements de la convention d'utilisation de la marque « Valeurs Parc naturel régional »
 - Attribution de la Marque pour deux nouveaux professionnels des activités de pleine nature
 - Plan Alimentaire Territorial : Charte de co-engagement « pour une réappropriation collective de l'alimentation sur le Pays de Grasse »
 - Avenant à la convention de partenariat pour l'utilisation de la base de données documentaire mutualisée à l'échelle inter-parcs.
- **Demandes de subvention :**
 - Programme de développement culturel en milieu rural 2024-2025 – demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
 - Résidence artistique Inter-Parcs – Terre de Légendes – demande de subvention auprès de la DRAC et la Région Sud
 - Révision de la Charte - Demande de subvention auprès de la Région Sud – Provence Alpes-Côte d'Azur
 - Gestion et fonctionnement du Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur - programmation Leader - demande de financement 2024

6. Questions diverses

- **Logo révision de la charte :**

Après discussion en Bureau, le logo de révision de charte a été arrêté. (voir diaporama).

- **Augmentation de l'aménité rurale : quelle utilisation par les communes ?**

Il est proposé d'adresser un courrier aux communes afin de leur transmettre des propositions d'utilisation de ces fonds et de recenser les actions engagées.

La séance est levée à 12h35.

Le secrétaire de séance,

Ludovic SANCHEZ

